

## 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** **N,N,N',N'-Tetramethylethylenediamine**  
**Code du produit** A12536  
L00847  
**Producteur/fournisseur :** Alfa Aesar GmbH & Co.KG  
Zeppelinstrasse 7  
D-76185 Karlsruhe / Germany  
**Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit  
**Renseignements en cas d'urgence :** Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz  
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

E-mail: gcat@matthey.com  
www.alfa-chemcat.com

## 2 Identification des dangers

### Principaux dangers:



C Corrosif  
F Facilement inflammable

### Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable.  
R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
R 34 Provoque des brûlures.

### Système de classification :

#### HMS-ratings (gamme 0-4) (Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	2
FIRE	3
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 2  
Inflammabilité = 3  
Réactivité = 1

### Éléments d'étiquetage SGH



**Danger**

2.6/2 - Liquide et vapeurs très inflammables.



**Danger**

3.1/3 - Toxique en cas d'ingestion.  
3.1/4 - Nocif par inhalation.



**Danger**

3.2/1B - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir étiquette).

Rincer la bouche.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Prévention:

### Intervention:

### Stockage:

### Élimination:

## 3 Composition/informations sur les composants

**Nom chimique usuel (ou nom générique)**  
**Désignation (No. CAS)** N,N,N',N'-Tetramethylethylenediamine (CAS# 110-18-9), 100%  
**Code(s) d'identification**  
**No. EINECS :** 203-744-6  
**Numéro index:** 612-103-00-3

## 4 Premiers secours

### Indications générales : après inhalation :

Éloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

### après contact avec les yeux : après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.  
Demander immédiatement conseil à un médecin

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

### Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale

**Nom du produit** *N,N,N',N'-Tetramethylethylenediamine*

(suite de la page 1)

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

<b>Les précautions individuelles :</b>	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante Tenir éloignées les sources d'incendie
<b>Mesures pour la protection de l'environnement :</b>	Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.
<b>Méthodes de nettoyage/récupération :</b>	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Tenir éloignées les sources d'incendie
<b>Indications complémentaires :</b>	Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### 7 Manipulation et stockage

<b>Manipulation :</b>	
<b>Précautions à prendre pour la manipulation :</b>	Tenir les emballages hermétiquement fermés Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
<b>Préventions des incendies et des explosions :</b>	Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre une charge électrostatique. Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
<b>Stockage :</b>	
<b>Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :</b>	Stocker à un endroit frais.
<b>Indications concernant le stockage commun :</b>	Ne pas conserver avec les agents d'oxydation Ne pas stocker avec des acides.
<b>Autres indications sur les conditions de stockage :</b>	Tenir les emballages hermétiquement fermés Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

### 8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

<b>Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :</b>	Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.
<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b>	néant
<b>Indications complémentaires :</b>	Aucune donnée
<b>Equipement de protection individuel :</b>	
<b>Mesures générales de protection et d'hygiène :</b>	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
<b>Protection respiratoire :</b>	Protection respiratoire en cas de fortes concentrations
<b>Protection des mains :</b>	Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
<b>Matériau des gants :</b>	Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Gants étanches
<b>Temps de pénétration du matériau des gants :</b>	non déterminé
<b>Protection des yeux :</b>	Lunettes de protection. Lunettes de protection hermétiques. Protection du visage Protection totale du visage
<b>Protection du corps :</b>	Vêtements de travail protecteurs.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

<b>Indications générales.</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	incolore
<b>Odeur :</b>	aminée
<b>Modification d'état</b>	
<b>Point de fusion :</b>	-55°C
<b>Point d'ébullition :</b>	120-122°C
<b>Température et début de la sublimation :</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair :</b>	17°C
<b>Température d'inflammation :</b>	150°C
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé
<b>Limites d'explosivité :</b>	
<b>inférieure :</b>	9,08 Vol %
<b>supérieure :</b>	0,98 Vol %
<b>Pression de vapeur à 20°C:</b>	21 hPa
<b>Densité à 20°C:</b>	0,77 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	entièrement miscible
<b>pH (100 g/l) à 20°C:</b>	11,3

### 10 Stabilité et réactivité

<b>Décomposition thermique / conditions à éviter :</b>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
--	---

(suite page 3)

**Nom du produit** *N,N,N',N'-Tetramethylethylenediamine*

**Substances à éviter :** Agents d'oxydation  
Acides

**Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Gaz nitreux.

(suite de la page 2)

**11 Informations toxicologiques**
**Toxicité aiguë :**
**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	630 mg/kg (mus) >316 mg/kg (qal) 268 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5390 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4H	1318 ppm/4H (rat)
Effet d'irritation des yeux	severe	750 µg/24H (rbt)

**Effet primaire d'irritation :**
**de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

**des yeux :** Effet fortement corrosif.

**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

**Indications toxicologiques complémentaires :**

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

**12 Informations écologiques**
**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

**Produit :**

**Recommandation :** Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Consulter les réglementations d'Etat, locales ou nationales pour une élimination appropriée.

**Emballages non nettoyés :**
**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

**14 Prescriptions de transport**
**Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**


**Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 (F1) Liquides inflammables.

**Indice Kemler :** 33

**No. UN** 2372

**Groupe d'emballage :** II

**Désignation du produit :** 2372 BIS (DIMÉTHYLAMINO)-1,2 ÉTHANE

**Quantités limitées (LQ)** LQ4

**Catégorie de transport** 2

**Code de restriction en tunnels** D/E

**Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**


**Classe IMDG/GGVmer :** 3

**No. UN :** 2372

**Label** 3

**Groupe d'emballage :** II

**Désignation technique exacte :** 1,2-DI-(DIMETHYLAMINO) ETHANE

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**


**Classe ICAO/IATA :** 3

**No. ID UN :** 2372

**Label** 3

**Groupe d'emballage :** II

**Désignation technique exacte :** 1,2-DI-(DIMETHYLAMINO) ETHANE

**"Règlement type" de l'ONU :**

UN2372, BIS (DIMÉTHYLAMINO)-1,2 ÉTHANE, 3, II

**15 Informations réglementaires**
**Marquage selon les directives CEE :**
**Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**


C Corrosif  
F Facilement inflammable

**Fiche technique de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 09.02.2009

Date d'impression : 09.02.2009

**Nom du produit** *N,N,N',N'-Tetramethylethylenediamine*

(suite de la page 3)

<b>Phrases R :</b>	11 Facilement inflammable. 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. 34 Provoque des brûlures.
<b>Phrases S :</b>	16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
<b>Prescriptions nationales :</b>	
<b>Indications sur les restrictions de travail :</b>	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.
<b>Classe de pollution des eaux :</b>	Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

**16 Autres données**

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

<b>Service établissant la fiche technique :</b>	Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement
<b>Contact :</b>	Paul V. Connolly
<b>Acronymes et abréviations:</b>	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) ICAO: International Civil Aviation Organization ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO) GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

F